

iDées
é debate

AGRICULTURE ET TERRITOIRE

Suite aux différents articles de presse remettant en cause les techniques de production agricole, il nous a semblé opportun de vous expliquer l'importance de l'agriculture sur notre territoire et les enjeux économiques et environnementaux de demain.



Ronan KERVAREC,
Adjoint responsable de la commission «vie économique, commerce et agriculture» a réalisé ce dossier sous la direction de **Henri SAVINA,** Maire de Pouldergat.





Quel est l'impact social et économique de l'agriculture sur «Douarnenez-Communauté» ?

Douarnenez Communauté recense, aujourd'hui, 104 exploitations agricoles pour 129 chefs d'exploitation dont 22% de femmes. La différence s'explique par la présence de structures sociétaires: GAEC, SCEA qui peuvent avoir plusieurs chefs d'exploitation et, généralement emploient des salariés spécialisés. Ceux ci sont au nombre de 61 sur le territoire communautaire. L'agriculture et l'agro-alimentaire représentent, respectivement 4% et 10% de l'emploi du territoire communautaire. Les exploitations ont une SAU moyenne (Surface Agricole Utile) de 63 ha et travaillent donc 6585 Ha sur le territoire communautaire soit 62% de la surface totale qui s'élève à 10621 ha. La différence provient des bois, fonds de vallée non utilisés et des surfaces urbanisées. Cette SAU est occupée pour 46% par des prairies, 32% en maïs et 21% en céréales. Le pourcentage restant est partagé entre les légumes et les oléo-protéagineux Cette répartition montre que les exploitations sont orientées vers l'élevage et le pâturage : 60 en lait, 9 en viande bovine et ovine, 26 en porcs et 9 en maraîchage, volailles... Enfin, le Chiffre d'Affaires de l'ensemble des exploitations est estimé à 28 millions d'euros.

En agriculture qu'en est-il du renouvellement de la profession ?

Depuis les années 1950, tous les 20 ans, le nombre d'exploitations est, globalement, divisé par deux. Douarnenez-Communauté ne déroge pas à cette règle «historique» avec 188 exploitations en 2000 pour 104 actuellement. Par conséquent, en 2040 et selon cette évolution constatée, il en resterait une cinquantaine sur le territoire. D'ailleurs, beaucoup d'exploitations ne trouvent pas de successeur et, par conséquent, cessent leurs activités. Sur les 5 prochaines années, 35% des chefs d'exploitation vont partir à la retraite. Auront-ils tous une ou un successeur, rien n'est sûr. Toutefois, 6 installations ont été recensées ces deux dernières années dont 2 en agriculture biologique. Il faut savoir que Douarnenez Communauté alloue une aide de 2000 euros à chaque nouvelle installation moyennant le respect de certains critères dont un engagement dans le diagnostic agri-environnemental de l'EPAB (Etablissement Public de l'Aménagement de la Baie) Voilà une transition toute trouvée vers les algues vertes.

Agriculture et algues vertes : quelles relations ?

Le CEVA (Centre d'Etude et de Valorisation des Algues) indique que 3 facteurs jouent un rôle fondamental dans la prolifération des algues vertes:

- La morphologie des lieux : la baie de Douarnenez a la particularité d'être fermée, ce qui en fait, d'ailleurs, le charme mais constitue, aussi, un endroit favorable au développement des algues vertes sur lequel nul ne peut agir. Par conséquent, l'être humain ne peut jouer que sur les deux derniers facteurs.

- Le réchauffement climatique : sur ce facteur, les prévisions de Météo France, malheureusement, ne sont pas forcément bonnes pour notre communauté. Ainsi le nombre de jours où les températures seront supérieures à 25 degrés est en hausse soit 51 jours en 2050 et 59 jours en 2100. Cette prévision peut avoir des conséquences favorables pour certaines activités (tourisme...) mais défavorables sur les facteurs agroclimatiques tels les précipitations, le nombre de jours de gel, et la température de l'eau, élément favorable à la croissance des algues vertes. Sur cet élément, tout le monde est concerné.

- L'azote sous forme de nitrates : Conscients des enjeux de la qualité de l'eau en Bretagne, les agriculteurs n'ont jamais sous-estimé leurs responsabilités mais ne veulent pas porter, seuls, le chapeau : car il ne faut pas oublier les rejets urbains ou industriels.

D'ailleurs, à l'image de ces acteurs qui ont engagé des Solutions (assainissement collectif, stations d'épuration, ...), la profession agricole a pris également, des engagements cités ci-dessous et, ce, depuis plus de 20 ans.



Sur les 5 prochaines années, 35% des chefs d'exploitation vont partir à la retraite.

Agriculture et rejets azotés : où en sommes nous ?

La réponse se résume en deux points :

- Les efforts et progrès techniques des agriculteurs : enfouissement immédiat des déjections agricoles, épandage de lisier avec pendillards, mise en place de couverts végétaux, respect des distances des cours d'eau et des habitations, suivi rigoureux de la fertilisation à l'image des prélèvements des reliquats azotés «sortie hiver» afin de prévoir une fertilisation optimale et au moins cher des cultures au printemps. Cette méthode consiste à prélever des échantillons de terre et d'en analyser les teneurs azotées en laboratoire. Ce faisant, l'agriculteur connaîtra la quantité d'azote dont son sol dispose et adaptera, en conséquence, ses futurs apports. En outre, les suivis administratifs et les différents contrôles assurés par les services de l'Etat se sont multipliés : établissement d'un plan de fumure prévisionnel, enregistrement OBLIGATOIRE de tout apport afin de présenter les apports REELS en fin de campagne ...

- La baisse des effectifs d'animaux : depuis les années 2000 et d'après les chiffres de l'EDE (Etablissement Départemental de l'Elevage chargé de l'identification animale) : -31% en bovin, et d'après UNIPORC OUEST - 37% en porcs, et -25% en aviculture selon l'ITAVI (Institut Technique de l'Aviculture).

La conjonction de ces deux constats contribue à une diminution du taux de nitrates dans la rivière du Ris (rivière considérée comme un apporteur important de nutriments aux algues vertes). Les chiffres (norme Q90 soit, exclusion des 5% des valeurs extrêmes des deux bornes dans le calcul de ces moyennes) relevés par l'Observatoire Régional de l'Eau sont les suivants : 46,7 mg/l en 2008 et 37 mg/l en 2018. Ainsi, en 10 ans, ce dernier a baissé de 10 mg/l, soit un rythme de 1 mg/l par an. Cette baisse est, peut être, trop lente pour les uns mais effective pour les autres. Pour rappel, la norme légale en cours est de 50 mg/l. Enfin, le temps de réponse entre les efforts d'aujourd'hui et leurs répercussions demain est estimé entre 10 et 25 ans en Bretagne d'après l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique).

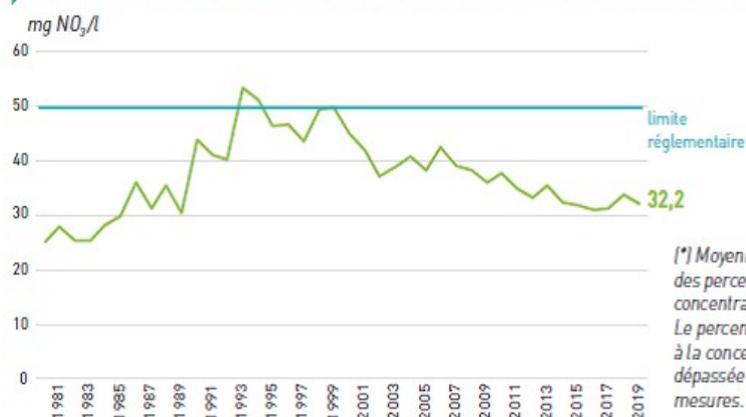
Un agriculteur peut-il échapper à ces obligations ?

L'application régionale des réglementations nationales et européennes pour la protection de l'environnement en Bretagne a été durcie et les contrôles renforcés. Comme en circulation routière, il peut, toujours, se trouver des fraudeurs mais, comme sur la route où la présence des gendarmes se fait sentir, en agriculture, les services de l'Etat assurent des contrôles réguliers: 15% des exploitations chaque année dans le Finistère ... Par conséquent, comme sur la route, à un moment ou un autre, le fraudeur peut se faire prendre et l'amende est toute autre que les 135 euros de la route. Enfin, compte tenu du contexte économique, tout agriculteur a intérêt à optimiser sa fertilisation organique afin de limiter l'achat d'engrais chimiques et de mieux gagner sa vie.

Justement, qu'en est-il des apports sur le bassin versant de la Baie de Douarnenez ?

Tout d'abord, la réglementation exige de ne pas dépasser le seuil de 170 unités d'azote à l'hectare sous forme organique. Ceci écrit, en 2016, cet apport organique s'élevait à 104 unités, soit un niveau bien en deçà des 170 unités autorisées, et l'apport chimique à 59 unités. Ceci signifie que, même cumulé, l'apport chimique et organique s'élevait à 163 unités soit 7 unités de moins que ce qui est autorisé sous forme organique (SOURCE : DRAF). Ces chiffres démontrent bien que les agriculteurs du bassin versant visent une fertilisation à l'équilibre comme le recommande la 6ème directive nitrates, actuellement, en cours et soulignent la rigueur de leurs suivis des cultures comme des progrès techniques cités plus haut.

► Moyenne annuelle des concentrations* Q₉₀ en nitrates dans les eaux superficielles en Bretagne



(* Moyenne annuelle des percentiles 90 des concentrations en nitrates. Le percentile 90 correspond à la concentration non-dépassée par 90 % des mesures.

Chambres d'agriculture de Bretagne

Source : Dreal Bretagne - Réseau de Contrôle et de Surveillance RCS

Et les phytosanitaires ?

Les agriculteurs, conscients des enjeux sur la santé, utilisent ces produits de manière raisonnée et non systématique, pour garantir des produits alimentaires sains, sûrs, dans le respect des exigences sanitaires et commerciales des cahiers des charges. Sur ce sujet crucial, la profession agricole a fait des efforts également : diplôme de certificat d'utilisateur obligatoire, local de stockage sous clé, réduction des doses afin de limiter les fuites de matière active et de limiter les coûts, innovation des techniques culturales (herse étrille, bineuse, drones, passage en agriculture biologique ...).

Pour une efficacité optimale du traitement et une réduction des doses utilisées, il est fortement conseillé de ne pas traiter en cas de forte chaleur et de privilégier les applications très tôt le matin ou tard le soir. C'est pourquoi les agriculteurs sont amenés à intervenir sur ces horaires, et parfois, même, de nuit.

En Bretagne, tous les cours d'eau sont protégés par une bande enherbée de 5 à 10 mètres de large qui limite la dérive et empêche le transfert direct de produits phytosanitaires dans l'eau.

Dans un souci du « bien vivre ensemble », une charte d'engagement et de bonnes pratiques de l'usage des produits phytopharmaceutiques a été mise en place au niveau du département.

Existe-t-il plusieurs «Labels Rouges» ?

L'INAO est le détenteur d'un socle label rouge pour toutes les productions (animales ou végétales).

L'INAO (Institut National pour les Appellations d'Origine) est l'organisme qui détient le cahier des charges Label Rouge.



[...] Mais depuis deux ou trois ans, on remarque également la présence d'algues vertes, rouges et brunes plus filamenteuses présentes en quantité aussi aux côtés des «algues vertes».

Pour Sylvain Ballu, cette présence serait, avec le recul, plutôt un signe positif sur le plan biologique : «Ce sont des organismes qui prennent le pas sur les ulves dès lors que le milieu est un peu moins riche en nutriments». Ce qui pourrait donc signifier que la baie se situe sur le bon chemin du point de vue de la réduction des apports d'azote dans le bassin versant.

Extrait de l'article du quotidien «Le Télégramme» du 06/10/2020 : «Un signe positif sur le plan biologique» - p. 8.

Concernant la production porcine par exemple, ce socle de base concerne la surface disponible par porc supérieure de 33% à la norme et l'âge minimum à l'abattage (182 jours). Ce cahier des charges est adapté et enrichi dans certains contrats par des orientations supplémentaires comme par exemple : l'alimentation en graines de lin, un aliment sans OGM, une traçabilité et une politique sanitaire accrue. Tout cela afin de proposer le produit le plus différenciant possible (maturité de la viande, oméga3, santé de l'animal) aux consommateurs. D'autres types de labels cohabitent en production porcine: plein air, bio, ...

Nous avons essayé de réaliser ce quizz dans la plus pure neutralité et impartialité sans rentrer dans la polémique mais en recherchant le dialogue dans l'esprit de la réunion du 26 septembre dernier, avec les témoignages de producteurs laitiers de la commune sur leurs conditions actuelles et leur vision de l'agriculture de demain. En effet, tout agriculteur doit vivre de son métier et être bien dans sa peau. En retour, il est le principal agent paysager de notre territoire et le fournisseur des aliments que nous mangeons en y consacrant beaucoup de son temps bien au delà des horaires de beaucoup d'autres professions.

Sources : Services technico-économiques de la Chambre d'Agriculture du Finistère et de la coopérative Eureden.

